



EXTRAIT N°73/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021

Date de convocation :	la	L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	PRESENTS : <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane
En début de séance : Présents	25	Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme MENCE Marielle, M. PALIX Pierre, M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan, Mme RIERNY Sandrine, Mme CARDOU Josiane, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.
Procurations	3	
Absents	5	
Excusés	0	
En cours de Séance : Présents	27	ABSENTS EXCUSES : Mme LAMIN Marie-Josée (procuration à Mme CATHERINE Marie-Lyne), FERDINAND Thierry (procuration à M. PALIX Pierre), M. ADELAIDE Michel (procuration à M. CRETINOIR Joël)
Procurations	3	
Absents	3	
Excusés	0	ABSENTS NON EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, Mme LARAIRIE Sylvia, Mme BEAUJOLAIS Marie-José,

Préfecture Martinique Contrôle des signatures REÇU LE	29 OCT. 2021	M. Jean-Claude JEAN (DGS), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Alain BONHEUR (DGA2), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION(DGA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice Affaires Juridique et Réglementation), Mme VAUTOR (Directrice Service Culture, Sport, Vie Associative)
---	--------------	---

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Le maire expose :

LES AZALEES est une des cinq associations de séniors présentes à SAINT-JOSEPH. Ayant déposé tardivement son dossier auprès des services de la ville et compte tenu de l'enveloppe restante, la commission Culture et Vie Associative a proposé de lui accorder une subvention de **1 100 €** pour les différentes actions qu'elles souhaitent mener :

- rencontres avec d'autres aînés d'autres associations,
- exposition d'objets anciens,
- sorties avec d'autres séniors...

L'association EMERGENCES SECOURISME est une des trois associations qui intervient sur SAINT-JOSEPH lorsqu'elle est sollicitée à l'occasion des manifestations organisées par la ville. Basée à Rosière, cette association travaille déjà avec la ville pour la formation de certains agents municipaux aux gestes de premiers secours. Afin de poursuivre ce type de formation ou d'actualisation de formation auprès des acteurs associatifs de quartiers, l'association souhaite un accompagnement financier de la ville.

Compte tenu de l'enveloppe restante, la commission Culture et Vie Associative propose de leur accorder une subvention de **1 000 €**.

.....
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER l'attribution par la ville d'une subvention de **1 100 €** à l'association **LES AZALEES** et **1 000 €** à l'association **EMERGENCE SECOURISME**.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 25 octobre 2021

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

